



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024 A 18 HEURES

Présents : Alain CHIGROS, Annie DELAIR, Alain GAUCHET, Sylvie GAYDIER, Laurys LE MARREC, Rodolphe PORCHERON, Chantal SOLEILLANT, Gérald TOURAILLE, Robert MARLHOUX, Mary COURTIAL

Absents : Céline BIGAY, Ségolène JUILLARD, Guillaume MITON, Geneviève POULAIN

Procurations : Guillaume MITON a donné procuration à Alain CHIGROS

Geneviève POULAIN a donné procuration à Gérald TOURAILLE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de choisir un ou une secrétaire de séance. A l'unanimité, Robert MARLHOUX est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation des compte-rendu des conseil municipal du 12 février 2024

Le conseil approuve les compte-rendu de la séance du 12 février 2024, tenue en mairie de Coudes.

2. Vente terrain

Délibération n° 006/2024 : Vente terrain AD 210 – Future MSP

Monsieur le Maire indique que la commune a acheté à l'état en début d'année la parcelle AD 210 d'une superficie de 2 830 m², située rue du 19 mars 1962 pour une valeur vénale de 6 500 €, ce qui correspond à un prix au mètre carré de 2.30 €.

Aujourd'hui, il convient de revendre une partie de ce terrain à la SCCV La Ronzière pour la construction de la MSP.

Ce projet est un projet partenarial entre la commune qui joue le rôle de facilitateur à l'installation de ce service structurant pour la commune et les territoires alentours et les praticiens qui financent la totalité de l'investissement immobilier.

La Société Géoval intervient mardi 05 décembre pour borner le terrain afin de séparer la partie bâtie de la partie communale.

Cette partie communale sera prochainement de nouveau divisée pour séparer le parking qui sera destinée à la MSP la partie communale.

La SCCV la Ronzière propose d'acquérir le terrain rue du 19 mars 1962, cadastré AD 210p, Lot A d'une contenance cadastrale de 533 m² qui n'a plus aucune vocation pour la commune.

Elle propose de l'acquérir dans le cadre de l'aménagement de la futur MSP. La revente se fera au prix de l'achat (2.30 € du m²), ce qui est égal à une somme totale de 1 225.90€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le montant d'acquisition à 1225.90€
- Désigne l'étude de Mes. François PAPON, Jean-Christophe BOYER et Gaëlle BARD Notaires Associés à Clermont-Fd, pour rédiger les actes de ventes.

Monsieur Laurys LE MARREC, Maire représentera la commune à la signature des actes.

3. Dotation abri-voyageurs

Délibération n°007/2024 : Demande de dotation pour des abris-voyageurs

Monsieur le Maire présente la nécessité de sécuriser les sites de ramassage du transport scolaire. Il est aussi important de protéger les enfants des conditions climatiques. Plusieurs sites ont été



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024 A 18 HEURES

identifiés comme prioritaires en fonction du nombre d'enfants, du niveau de sécurité et du manque d'équipements. Monsieur le Maire présente la dotation mise en place par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes qui est en charge de la gestion des transports scolaires sur notre territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de dotation pour 3 abris-voyageurs auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour les arrêts : Au Stade, Rue des Plats, Parking MSP

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

4. Divers

- Subvention ZRR-FRR
- Crues du 10 mars
- Prestation de balayage de la voirie
- Coupe bois

La séance est levée à 19 h 40.